



# **Bilan du projet d'expérimentation d'une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap au centre de loisirs municipal de Saint-Nabord : Février - Août 2014**

Projet organisé avec le soutien du FSE (Fond Social Européen)



**1**

**Association départementale des Francas des Vosges**

7 Quartier de la Magdeleine 88000 Epinal

Fédération reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

# Table des matières

I. Contexte du projet d'expérimentation.....	3
1. Des initiatives locales encourageantes mais isolées.....	3
2. Une volonté partagée entre l'association départementale des Francas des Vosges et des structures éducatives locales.....	3
3. Une action globale et concertée des acteurs éducatifs locaux.....	3
II. Le centre de loisirs municipal de Saint-Nabord : structure-support au projet d'expérimentation..	4
1. Centre de loisirs municipal de Saint-Nabord : une structure « accueillante ».....	4
2. Un ancrage local garant de la prise en compte des réalités territoriales.....	4
3. Un projet basé sur des valeurs humanistes et citoyennes.....	5
III. Les étapes du projet d'expérimentation.....	5
1. Signature d'une convention.....	5
2. Les objectifs du projet d'expérimentation.....	5
3. Echanges sur l'accueil des enfants en situation de handicap en ACM : Mercredi 5 mars 2014..	5
3.1. Réunion publique de présentation de la démarche expérimentée.....	6
3.2. Rencontres et échanges entre parents et animateurs.....	6
3.3. Découverte de la pratique des activités handisport.....	6
4. Etat des lieux de la démarche d'accueil du centre de loisirs municipal de Saint-Nabord.....	7
5. Formation : « l'accueil pédagogique des enfants en situation de handicap en centres de loisirs » : samedi 14 juin 2014.....	7
5.1. La formation des équipes pédagogiques : une priorité partagée.....	7
5.2. Le public de la formation : des animateurs volontaires aux expériences différentes.....	8
5.3. Objectifs pédagogiques de la journée de formation.....	8
5.4. Albums-jeunesse comme moyen d'expression de ses représentations sur la différence.....	8
5.5. Réflexion et élaboration collectives d'une grille d'adaptation d'activités communes.....	9
5.6. Les conditions pédagogiques de l'accueil d'un enfant en situation de handicap en ACM.	10
6. Grand jeu coopératif : 23 juillet 2014.....	11
IV. Conclusions.....	12
1. Une plus-value pédagogique.....	12
1.1. Expérimentation d'une démarche pédagogique sur les représentations du handicap.....	12
1.2. Un outil pédagogique pour la participation de tous les enfants : une grille d'adaptation d'activités communes.....	12
V. Perspectives.....	13
1. Développer la continuité éducative : conception d'un livret passerelle.....	13
2. Concevoir des outils pédagogiques permettant la participation et la solidarité.....	14
3. Expérimenter des outils pédagogiques d'éducation à la différence.....	14
Annexes.....	15

# **I. Contexte du projet d'expérimentation**

## **1. Des initiatives locales encourageantes mais isolées**

Garantir un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap dans les structures éducatives de loisirs des Vosges est une préoccupation commune et une ambition partagée par les acteurs éducatifs locaux qui s'inscrit dans le contexte de la mise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans les Vosges comme sur l'ensemble du territoire national, l'offre d'accueil éducatif en milieu ordinaire pour les enfants en situation de handicap reste fragile, méconnue et surtout insuffisante. Des initiatives locales encourageantes existent mais elles restent isolées.

Mais à ce jour, accueillir un enfant porteur de handicap dans un centre de loisirs relève encore de l'exception. Or comment de l'exception d'aujourd'hui, construire la règle de demain garantissant un accueil de qualité pour les enfants et les jeunes vosgiens en situation de handicap au sein des ACM ? Comment passer d'une logique d'actions isolées à une démarche globale et concertée d'accueil à l'échelle du département ?

## **2. Une volonté partagée entre l'association départementale des Francas des Vosges et des structures éducatives locales**

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire et fédération d'acteurs éducatifs locaux, les Francas des Vosges accompagnent les organisateurs locaux d'activités éducatives dans la définition et la mise en œuvre de leur politique publique enfance et jeunesse. Et à ce titre, l'association est sollicitée par ses adhérents collectifs et aussi par des structures partenaires sur la question de l'accueil des enfants en situation de handicap. Dans le contexte de l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapée, les interrogations, les préoccupations voire les inquiétudes des structures éducatives locales s'expriment de plus en plus. La méconnaissance de leurs obligations légales et réglementaires engendrent des confusions et des appréhensions. En effet, l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les ACM va bien au delà des questions d'accessibilité par la mise aux normes des locaux. Les conditions pédagogiques nécessaires aux besoins de l'enfant accueilli ne sont pas encore réfléchies de manière anticipée et transversale.

## **3. Une action globale et concertée des acteurs éducatifs locaux**

Mobiliser et impliquer des acteurs éducatifs et médico-sociaux nécessite de les mettre en réseau. Et pour évoluer d'une mise en réseau informelle à un travail en réseau coordonné de manière formelle et structurée, les Francas des Vosges ont initié la création du « Collectif Vosges pour l'accueil des enfants en situation de handicap en ACM » composé de quinze membres représentants des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, des structures spécialisées du médico-social, des associations de parents d'enfants en situation de handicap et des institutions publiques.

Clé de vôûte du travail en réseau, le collectif est un espace d'échange de pratiques et de partage d'expériences en vue de faire avancer la réflexion collective

autour de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures éducatives. Ancré dans les réalités locales et basé sur les besoins des familles d'enfants en situation de handicap, le collectif est le moteur de la dynamique partenariale engagée sur différents territoires vosgiens.

## **II. Le centre de loisirs municipal de Saint-Nabord : structure-support au projet d'expérimentation**

### **1. Centre de loisirs municipal de Saint-Nabord : une structure « accueillante »**

Depuis 2009, plusieurs enfants présentant des handicaps d'origines diverses parmi lesquelles la myopathie, l'autisme ou la surdité ont été ou sont accueillis au centre de loisirs mais aussi au périscolaire de la commune de Saint-Nabord. L'accueil des enfants porteurs de handicap au centre de loisirs a commencé à la suite d'une demande d'accueil formulée par une mère d'enfant handicapé fréquentant l'école publique de la commune. La mairie a répondu favorablement et à partir de cette inscription, l'équipe d'animateurs s'est mobilisée pour accueillir cet enfant. En résumé, la conjonction de trois éléments a enclenché une dynamique d'accueil sur la commune : la sollicitation d'une famille, une volonté politique et l'engagement d'une équipe pédagogique. Concertation est le maître-mot de l'accueil au centre de loisirs de Saint-Nabord proposé aux enfants en situation de handicap . En effet, les conditions d'accueil de l'enfant sont réfléchies et mises en place avec la famille. Ainsi, ce dialogue constructif permet d'adapter au mieux les accueils aux besoins particuliers des enfants.

### **2. Un ancrage local garant de la prise en compte des réalités territoriales**

Basé sur les besoins des familles et les attentes des équipes éducatives, le projet d'expérimentation d'une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs dans le département des Vosges nécessite un ancrage local pour tenir compte des réalités territoriales. Aussi, une expérimentation au sein d'une structure ayant déjà accueilli des enfants en situation de handicap est essentielle pour garantir un mouvement permanent entre l'analyse et la pratique.

En conséquence, l'association départementale des Francas des Vosges a sollicité la ville de Saint-Nabord pour que son centre de loisirs municipal participe au projet en tant que structure-support. En effet, la mairie de Saint-Nabord est engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de son centre de loisirs municipal. Défendant dans son projet éducatif, le principe de non-exclusion, la commune de Saint-Nabord le met en application dans le projet pédagogique de son centre de loisirs mais aussi de ses services périscolaires en adaptant les conditions d'accueil aux besoins des enfants en situation de handicap accueillis.

### **3. Un projet basé sur des valeurs humanistes et citoyennes**

Le rapport à la norme sociale et partant le rejet des différences conduit encore aujourd'hui à l'exclusion d'une partie des citoyens du champ de la participation sociale. En effet, le handicap réinterroge notre conception du vivre ensemble et de la citoyenneté. Aussi, l'ambition éducative d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs correspond à un projet de société basé sur des valeurs humanistes et citoyennes. Une société plus solidaire et plus humaine qui respecte la dignité de chacun est un idéal qui nous engage collectivement. C'est donc sur des valeurs partagées d'humanisme, d'égalité et de solidarité, que les Francas des Vosges et la Mairie de Saint-Nabord poursuivent l'ambition commune au travers de cette expérimentation de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap en accueils collectifs éducatifs du milieu ordinaire.

## **III. Les étapes du projet d'expérimentation**

### **1. Signature d'une convention**

Afin d'acter et de valider ce partenariat entre les Francas des Vosges et la ville de Saint-Nabord, une convention a été rédigée et signée au mois de février 2014. Elle avait pour but de donner une reconnaissance publique à la démarche commune et partagée. (annexe N°1)

### **2. Les objectifs du projet d'expérimentation**

Le projet d'expérimentation autour de l'intégration des enfants porteurs de handicap dans les structures éducatives de loisirs mené sur le centre de loisirs municipal de Saint-Nabord vise plusieurs objectifs déclinés en actions de développement :

- établir un état des lieux de la démarche d'accueil proposée au centre de loisirs municipal par la rencontre des enfants, des familles, des élus, du directeur et des animateurs.
- identifier les manques et les besoins en terme de formation d'équipes pédagogiques, d'accompagnement, d'information, d'orientation des familles.
- mettre en place des actions concrètes de formation pour les équipes pédagogiques et des outils d'information pour les familles en associant et en mutualisant les expériences et les compétences des acteurs éducatifs locaux.
- Accompagner les équipes d'animation à intégrer la démarche d'accueil dans les modalités du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif.
- concevoir une stratégie de communication de l'offre d'accueil collectif éducatif en direction des familles d'enfants en situation de handicap.

### **3. Echanges sur l'accueil des enfants en situation de handicap en ACM : Mercredi 5 mars 2014**

Dans le cadre du partenariat entre l'association départementale des Francas des Vosges et la commune de Saint-Nabord relatif à un projet d'expérimentation

d'une démarche d'accueil globale et concertée des enfants en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs, une journée d'information, de rencontres et d'échanges était organisé mercredi 5 mars 2014 sur le site du centre de loisirs municipal dans les locaux de l'école des Herbures. (annexe N° 2)

### **3.1. Réunion publique de présentation de la démarche expérimentée**

Cette réunion de présentation était destinée aux maires membres de la commission accessibilité de la communauté de communes de la Porte des Hautes Vosges, aux maires de communes extérieures, parents d'enfants en situation de handicap, aux enseignants sur les écoles des Breuchottes et des Herbures de la commune de Saint-Nabord, à la directrice du foyer d'accueil Saphir de Saint-Nabord, aux animateurs d'accueils collectifs de mineurs du département des Vosges. Elle avait pour but d'expliquer la démarche d'accueil expérimentée, d'informer les maires de la communauté de communes de la Porte des Hautes Vosges et de communes extérieures, de diffuser la démarche sur différents territoires à l'échelle la communauté et de valoriser l'implication de la commune de Saint-Nabord dans le projet en tant que structure support.

### **3.2. Rencontres et échanges entre parents et animateurs**

24 personnes ont participé à ce temps d'échanges entre parents d'enfant en situation de handicap et animateurs de centre de loisirs. Il a permis de favoriser un dialogue constructif entre parents et animateurs autour de l'accueil des enfants en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs sur la base d'un partage d'expériences réciproques. Deux mères sont venues témoigner de leur expérience de parents d'enfants en situation de handicap confrontés à l'accueil de leur enfant en milieu ordinaire que ce soit à l'école ou au centre de loisirs. La richesse et la diversité des échanges a permis à chacun de mieux connaître les besoins des parents et les attentes des animateurs. Cette connaissance mutuelle constitue un facteur de compréhension et partant de coopération entre ces deux acteurs éducatifs que sont les parents et les animateurs.



### **3.3. Découverte de la pratique des activités handisport**

Les parents et les animateurs ont pu pratiquer ensemble des activités Handisport proposées par les bénévoles de l'Association Sportive Handisport Golbey Epinal (ASHGE) :

- ✓ Sarbacane
- ✓ Carabine Laser
- ✓ handigolf
- ✓ Boccia
- ✓ Torr-Ball
- ✓ Handibasket



#### **4. Etat des lieux de la démarche d'accueil du centre de loisirs municipal de Saint-Nabord**

Dans le but d'établir un état des lieux des pratiques d'inclusion au sein du centre de loisirs de Saint-Nabord, des rencontres et des échanges ont eu lieu dans les locaux municipaux de l'école des Herbures à plusieurs reprises et avec différents acteurs dont le directeur et un animateur (annexe n°3).

#### **5. Formation : « l'accueil pédagogique des enfants en situation de handicap en centres de loisirs » : samedi 14 juin 2014**

La convention signée entre l'association départementale des Francas des Vosges et la commune de Saint-Nabord prévoyait un accompagnement des équipes pédagogiques du centre de loisirs sur leur démarche d'accueil des enfants en situation de handicap.

##### **5.1. La formation des équipes pédagogiques : une priorité partagée**

Qu'il s'agisse d'études d'envergure nationale ou de témoignages de parents d'enfants en situation de handicap et d'organismes d'accueils collectifs de mineurs, le constat est unanime pour affirmer le manque de formation des équipes pédagogiques des structures éducatives de loisirs concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap. Et si ce déficit en terme de connaissances et de savoir-faire est pointé du doigt. De manière toute aussi unanime, ces mêmes acteurs éducatifs se rejoignent pour reconnaître l'importance stratégique de la formation des animateurs. Car former les animateurs au handicap et plus généralement à la prise en compte des différences est un levier essentiel pour développer et améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap en accueil collectif éducatif. Lors de sa réunion fondatrice, le 28 mars 2014, le « Collectif Vosges pour l'accueil des enfants en situation de handicap en ACM » a déterminé comme priorité pour l'été 2014 de former les équipes d'animations des centres de loisirs qui accueilleront des enfants en situation de handicap dans leur centre de loisirs pendant les mois de juillet et août.

Souhaitant développer de manière qualitative sa démarche volontariste en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap dans son centre de loisirs municipal, la mairie de Saint-Nabord s'est engagée dans l'action de formation proposée pour ses équipes pédagogiques d'été 2014. Aussi, en lien avec le directeur du centre de loisirs, une journée de formation autour de l'accueil pédagogique des enfants en situation de handicap pour les animateurs volontaires de l'été a été organisé le samedi 14 juin 2014 (annexe n°4).

## **5.2. Le public de la formation : des animateurs volontaires aux expériences différentes**

Première phase de l'accompagnement formatif des équipes pédagogiques d'été 2014, la journée de formation organisé le samedi 14 juin 2014 sur l'accueil des enfants en situation de handicap a réuni 20 animateurs et animatrices du centre de loisirs municipal de Saint-Nabord. Le centre de loisirs de Saint-Nabord créé en 2009 connaît depuis ses débuts une fréquentation importante avec des moyennes de 60-80 enfants aux petites vacances et 100-120 enfants pendant les vacances d'été. En conséquence, plus d'une vingtaine d'animateurs différents encadre chaque été les enfants accueillis. La formation proposée était ouverte à l'ensemble des animateurs volontaires embauchés pendant les vacances d'été 2014. Deux profils principaux d'animateurs volontaires composés le public présent lors de cette formation :

- ✓ Les animateurs « anciens » au centre de loisirs de Saint-Nabord qui ont déjà encadré des séjours lors des petites ou des grandes vacances. Et de ce fait, ils ont déjà eu l'occasion de participer à l'accueil d'un des enfants en situation de handicap inscrits au centre de loisirs de la commune.
- ✓ Les animateurs « nouveaux » qui sont recrutés pour la première fois sur le centre de loisirs de cet été.

## **5.3. Objectifs pédagogiques de la journée de formation**

- permettre aux animateurs d'exprimer et d'interroger ou de réinterroger leurs représentations sur le handicap
- permettre aux animateurs de réfléchir sur les relations pédagogiques au sein du centre de loisirs
- permettre aux animateurs de concevoir, de préparer et d'animer des activités communes pour tous les enfants

## **5.4. Albums-jeunesse comme moyen d'expression de ses représentations sur la différence**

Particulièrement appréciée des participants, l'utilisation des albums-jeunesse comme moyen d'expression de ses représentations sur la différence en général et sur le handicap en particulier leur a permis de prendre conscience que les différences peuvent être source d'enrichissement. En effet, l'utilisation des albums-jeunesse constitue un moyen pédagogique d'expression des représentations sur la différence en général et sur le handicap en particulier. (annexe n°5)

Prendre appui sur des albums-jeunesse permet aux enfants et aux jeunes de prendre conscience que les différences peuvent être sources d'enrichissement,

d'entraide ; quelles peuvent être dépassées à force de courage, d'abnégation et si on utilise ses autres capacités pour compenser ses manques. L'histoire comme moyen de projection et comme intermédiaire permet aux enfants d'appréhender en toute sécurité affective des sujets émotionnellement sensibles comme les handicaps. La richesse des situations pédagogiques offertes par l'exploitation d'albums-jeunesse est pléthore et permet aux enfants ou aux jeunes d'apprendre :

- à voir derrière les apparences,
- à découvrir les ressemblances,
- à mettre des mots sur leurs interrogations,
- à verbaliser leurs difficultés,
- à porter un regard positif et bienveillant sur les différences,
- à privilégier les potentialités,
- à dédramatiser des situations,
- à accepter l'autre tel qu'il est,
- à considérer chacun avec respect comme une personne à part entière,
- à mettre en avant ce qui nous réunit et nous rassemble,
- à distinguer entre le paraître et l'être,
- à déconstruire les processus de discrimination qui découlent des stéréotypes et des préjugés.

De plus, l'activité plastique et d'écriture autour des « monstres positifs » fut également une occasion de se rendre compte qu'une différence peut être une richesse. En effet, la création artistique a permis aux enfants de projeter et d'exprimer dans un cadre sécurisant leurs sentiments et leurs représentations sur les différences. En effet, en fabriquant des personnages fabuleux à partir de techniques de dessin, de coloriage ou de pliage, les enfants ont appris à poser un regard positif sur les différences. Et leur galerie des monstres positifs ainsi créée a fait l'objet d'une description écrite collectivement.



## 5.5. Réflexion et élaboration collectives d'une grille d'adaptation d'activités communes

L'activité commune : un enjeu du vivre ensemble

Espace d'éducation à la vie collective, le centre de loisirs répond aux besoins de socialisation et d'autonomie de l'enfant. Il permet à tous les enfants de s'épanouir en développant leurs capacités et en exprimant leurs potentialités. De mon point de vue, l'accueil pédagogique d'un enfant en situation de handicap ne consiste pas à tout adapter uniquement en fonction de lui au risque d'oublier les autres enfants. Mais il s'agit bien d'un accueil qui répond aux besoins de chaque enfant quelque soit ses différences. Comment prendre en compte collectivement les besoins des enfants, revient à s'interroger entre autres sur la manière dont les animateurs conçoivent les activités ? Les animations sont-elles mises en place en fonction des spécificités de chaque enfant ? Ou bien l'activité est pensée comme un moyen de faire vivre ce qui rassemble des enfants, leurs points communs et leurs envies de partager ? A trop vouloir spécialiser l'accueil d'un enfant en situation de handicap en lui attribuant systématiquement son animateur, les centres de loisirs le renvoient à un statut d'exception devant être traité à part. Je pense que l'accueil de tous les enfants doit être porté collectivement par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Aussi, en ce qui concerne les animations, défendre un accueil pédagogique pour tous les enfants nécessite de concevoir, de préparer et d'animer des activités communes. Adapter les conditions de jeu et les éléments constitutifs de l'activité est un enjeu pédagogique qui permet de mettre en pratique un « être avec pour devenir ensemble »<sup>1</sup>.



En conséquence, afin de concevoir, de préparer et d'animer des activités communes pour tous les enfants, les animateurs ont réfléchi collectivement pour élaborer ensemble une grille d'adaptation des activités. Puis sur la base de ces critères d'adaptation, ils ont préparé et animé des activités communes. Basée sur la prise en compte des besoins des enfants, cette grille doit permettre à l'ensemble de l'équipe d'animateurs de porter collectivement l'accueil des enfants quelque soit leurs différences. Adapter les conditions d'accueil en centre de loisirs constitue un enjeu pédagogique de la pleine participation de chaque enfant (annexe N°6).

## **5.6. Les conditions pédagogiques de l'accueil d'un enfant en situation de handicap en ACM**

Trop souvent, l'accueil d'un enfant porteur de handicap est abordé par l'aspect matériel reléguant sa dimension pédagogique au second plan. Or si les

<sup>1</sup> GARDOU (Charles) in « Développer l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil ou de loisirs dès le plus jeune âge ! » Plate forme national Grandir Ensemble - 2008

conditions d'accessibilité d'ordre technique sont importantes, les conditions pédagogiques de l'accueil proposé sont tout aussi fondamentales. L'adaptation des conditions matérielles exigent des réponses institutionnelles et des soutiens politiques au niveau local. Alors que les conditions pédagogiques à réunir appellent une réflexion et une prise en compte collective par l'ensemble de l'équipe de la structure accueillante (annexe N°7). De plus, la préoccupation des animateurs vacataires en centre de loisirs se situe au niveau qualitatif. En effet, la formation des équipes pédagogiques doit permettre d'améliorer l'accueil de tous les enfants quelles que soient leurs différences. Pour le centre de loisirs d'été 2014, les animateurs volontaires participant à la formation étaient au cœur de cet enjeu pédagogique. Aussi, l'intention pédagogique était d'amener les animateurs à réfléchir pour agir sur les conditions pédagogiques de l'accueil des enfants en situation de handicap au centre de loisirs de Saint-Nabord (annexe N°8).

## **6. Grand jeu coopératif : 23 juillet 2014**

Pour faire suite à la formation sur l'accueil pédagogique des enfants en situation de handicap en centre de loisirs, le second temps de l'accompagnement formatif des équipes pédagogiques du centre de loisirs de Saint-Nabord s'est déroulé au cours du mois de juillet 2014. L'évaluation des animateurs présents lors de la journée de formation sur l'accueil pédagogique des enfants en situation de handicap en centre de loisirs, a mis en exergue la participation et la solidarité entre tous les enfants (annexe n°9). Ainsi, pour répondre à ces objectifs éducatifs de participation et solidarité, les animateurs ont conçu, préparé et animé un grand jeu coopératif destiné à tous les enfants en prenant en compte leurs besoins particuliers sur la base de la grille d'adaptation des activités communes élaborée lors de la journée de formation. Ainsi, des adaptations pédagogiques ont été mises en place pour permettre la pleine participation de Nicolas et de Johnatan aux différents ateliers proposés.



Coopérer a été le principe qui a guidé la préparation et l'animation de ce grand jeu. En apprenant à s'entraider pour atteindre un but commun, tous les enfants sans stigmatisation ont pu participer au travers des interactions et des échanges multiples. Au final, la coopération, valeur citoyenne s'il en est, constitue non seulement un moyen pédagogique mais aussi un objectif éducatif visant à développer la solidarité entre les enfants.

## **IV. Conclusions**

### **1. Une plus-value pédagogique**

Les pratiques pédagogiques de la démarche d'accueil mises en place sur le centre de loisirs de Saint-Nabord ont été interrogées ou réinterrogées dans le but les faire évoluer. Deux actions en particulier ont mis en œuvre l'objectif opérationnel de permettre aux animateurs de concevoir et d'expérimenter des pratiques et des outils pédagogiques.

#### **1.1. Expérimentation d'une démarche pédagogique sur les représentations du handicap**

Pour faire évoluer leurs pratiques pédagogiques sur l'accueil des enfants en situation de handicap, la formation que j'ai menée avant le centre de loisirs d'été 2014 avait, entre autres, pour objet de permettre aux animateurs d'expérimenter une démarche pédagogique innovante autour de l'expression des représentations du handicap. En expérimentant, eux-mêmes, l'utilisation d'une histoire comme moyen de projection et comme intermédiaire, les animateurs ont pu s'exprimer en toute sécurité affective sur un sujet susceptible de provoquer des émotions. Ils ont, ainsi, pu appréhender la richesse des situations pédagogiques offertes par l'exploitation d'albums-jeunesse et comprendre les intérêts pédagogiques pouvant être utilisés avec des enfants et des jeunes. De plus, cette démarche pédagogique expérimentée pourra servir de trame à l'accompagnement formatif auprès d'autres structures éducatives de loisirs et ainsi participe de l'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap en ACM.

#### **1.2. Un outil pédagogique pour la participation de tous les enfants : une grille d'adaptation d'activités communes**

Favoriser la participation de tous les enfants est l'objet de l'accueil pédagogique mis en place par les animateurs d'ACM. Aussi, pour améliorer les modalités de participation permettant à chaque enfant de pouvoir être parmi ses pairs et de jouer avec eux, les animateurs réunis en formation, le samedi 17 juin à Saint-Nabord, ont conçu, préparé et animé une grille d'adaptation d'activités communes. Outil pratique, cette grille a aussi représenté une occasion de s'interroger sur ses approches pédagogiques et la manière dont les activités sont élaborées. En effet, soit les animations mises en place sont spécialisées en fonction des spécificités de chaque enfant. Soit l'activité est basée sur les besoins partagés des enfants et elle est pensée comme un moyen de se réunir et d'échanger sur leurs points communs.

Ces réflexions ont pu être mises en pratique cet été, lors du centre de loisirs. En effet, l'expérimentation de cet outil pédagogique autour des activités communes, leur a permis de prendre en compte de manière collective les besoins de chaque enfant quelles que soient ses différences. A ce sujet, la phrase « en fait, c'est valable pour tous les enfants ! » prononcée par un animateur à la fin de l'expérimentation constitue, pour moi, une évaluation en ce qui concerne l'évolution des pratiques pédagogiques. Au travers des réflexions et mises en pratique déclinées sur plusieurs mois, cet animateur a pu prendre conscience que les adaptations nécessaires aux besoins des enfants en situation de handicap étaient, en fait, des adaptations qu'il mettait déjà en place pour tous les enfants. Et que ses capacités d'adaptation habituelles lui permettraient tout autant, de s'adapter aux

singularités des enfants. Cette conscientisation de son rôle éducatif basé sur le bien-être des enfants, fait référence à la première mission convergente de l'éducation populaire théorisée par Christian MAUREL, quand il évoque les quatre principes de l'éducation populaire : « la conscientisation, l'émancipation, l'augmentation de la puissance d'agir et la transformation sociale et politique. »<sup>2</sup>

Au final, la dimension relationnelle avec les enfants est au cœur du projet et des pratiques pédagogiques des animateurs du centre de loisirs municipal de Saint-Nabord. A tel point que les nouveaux animateurs embauchés sur les vacances d'été intègrent rapidement la « culture » de cet accueil de loisirs innovant. Si à l'évidence, le respect du bien-être et la prise en compte des besoins particuliers de chaque enfant sont le fruit de l'expérience de plusieurs années, ils n'en demeurent pas moins un point d'appui et un levier permettant d'accueillir et de faire participer tous les enfants. Et à ce titre, le développement de compétences en savoir être dans la formation continue des animateurs doit être une priorité partagée par les acteurs éducatifs locaux.

Terrain d'expérimentation, le centre de loisirs de Saint-Nabord a non seulement été un laboratoire d'idées et de pratiques mais il constitue un exemple à suivre pour sa démarche volontariste en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap en structures éducatives collectives du milieu ordinaire.

## V. Perspectives

Afin de poursuivre la dynamique partenariale forte engagée sur le territoire navoiriaud, les perspectives de développement envisagées en 2015 pour favoriser l'accueil à des loisirs éducatifs de qualité pour tous les enfants quelles que soient leurs différences correspondent à un idéal partagé d'une société plus solidaire et plus humaine.

### 1. Développer la continuité éducative : conception d'un livret passerelle

Les questions de la complémentarité et de la continuité éducative dans la prise en compte des enfants en situation de handicap entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires interrogent le territoire navoiriaud au même titre que de nombreux espaces éducatifs dans le département des Vosges. En conséquence, la commune de Saint-Nabord pourrait être partenaire dans l'expérimentation de la conception d'un support de co-éducation destiné à faire le lien entre les différents espaces et acteurs éducatifs et médico-sociaux prenant en compte les besoins des enfants. D'utilisation simple, ce document permettra une interactivité et une réactivité dans le but d'améliorer l'adaptation permanente de la prise en compte de l'enfant en fonction de ses besoins spécifiques. Outil concret et pratique de coopération entre les différents acteurs éducatifs locaux, il nécessite un terrain d'expérimentation pour être conçu, mis en place et testé par l'ensemble des partenaires concernés. Ce livret passerelle globalisera la fiche d'autonomie et la fiche sanitaire de liaison dans le but de concerner tous les enfants quelque soient leurs différences et ainsi sortir concrètement de la catégorisation et de la stigmatisation.

---

2 MAUREL (Christian) « Education populaire et transformation sociale » Fondation Gabriel Péri, 23 mai 2012

## **2. Concevoir des outils pédagogiques permettant la participation et la solidarité**

Conception et expérimentation d'activités communes en adaptant les conditions pédagogiques de l'accueil des enfants :

- en utilisant la grille d'adaptation d'activités élaborée par les animateurs
- en concevant des fiches pédagogiques

Conception et expérimentation de pratiques d'entraide entre tous les enfants :

- jeux coopératifs,
- organisation d'un système réciproque de savoirs
- jumelage avec des pairs

## **3. Expérimenter des outils pédagogiques d'éducation à la différence**

Les outils et ressources pédagogiques du « Pôle-ressources 100% Loisirs - vers un accueil pour tous » (livres, documentation, albums jeunesse, jeux, matériel spécifique de sensibilisation et DVD) seront mis en œuvre et évalués par les équipes pédagogiques du centre de loisirs municipal de Saint-Nabord.

## Annexes

- N° 1 : Convention pour un projet d'expérimentation d'une démarche d'accueil globale et concerté des enfants en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs entre l'association départementale des Francas des Vosges et la mairie de Saint-Nabord
- N°2 : Deux articles de presse sur la journée du 5 mars 2014
- N°3 : Interviews du directeur et d'un animateur du centre de loisirs municipal de Saint-Nabord
- N°4 : Présentation de la journée de formation sur l'accueil d'un enfant en situation de handicap en ACM du samedi 14 juin 2014
- N°5 : Des activités autour de la différence
- N°6 : Grille d'adaptation d'activités
- N°7 : relations pédagogiques au centre de loisirs entre les enfants entre les enfants et les animateurs et entre les animateurs et les parents
- N°8 : article de presse sur la formation du 14 juin 2014
- N°9 : synthèse du bilan de la formation du 14 juin 2014